

CODE SPORTIF BILLARD CARAMBOLE

Championnats de France par équipes
Saison 2021-2022

TITRE XI - CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES DE DIVISIONS

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES CHAMPIONNATS

Avant-propos

Le présent chapitre est commun à tous les championnats ; toutefois, les chapitres 2, 3 et 4 peuvent contenir des dispositions particulières qui prévalent sur celles de ce premier chapitre.

Article 11.1.01 - Présentation des différents championnats

Un championnat par équipes de clubs se caractérise par son mode de jeu puis sa division :

- jeux de séries (JDS), avec cinq divisions ;
- 3-Bandes (3B), avec cinq divisions;
- 5-Quilles, avec deux divisions.

Un mode de jeu peut regrouper plusieurs spécialités.

L'équipe qui remporte le championnat de Division 1 est déclarée championne de France ; celle qui remporte le championnat d'une autre division est déclarée championne de France de sa division.

Article 11.1.02 - Indices et plafond divisionnaire

Un principe de plafonnement du niveau des équipes est instauré pour favoriser l'homogénéité des divisions où il est mis en place.

Trois coefficients sont définis à cet égard :

- l'indice individuel, obtenu pour chaque joueur selon les modalités spécifiques à chaque mode de jeu;
- l'indice d'équipe, calculé pour chaque équipe lors de son engagement comme étant la moyenne des indices individuels les plus élevés, tronquée à l'unité; le nombre d'indices individuels pris en compte pour le calcul est égal au nombre de matchs dans une rencontre pour le championnat concerné;
- le plafond divisionnaire, spécifique à chaque division; lorsqu'un plafond divisionnaire est fixé, les indices des équipes engagées dans la division doivent être inférieurs à ce plafond et supérieur à celui de la division inférieure.

Article 11.1.03 - Inscription d'une équipe

L'inscription d'une équipe se fait <u>obligatoirement</u> sur le site *FFBSportif*, accessible via le site fédéral. Le portail pour inscrire une équipe est ouvert du 1^{er} au 30 septembre. Au moment de l'inscription, chaque membre de l'équipe doit être licencié.

La lique valide et confirme son inscription avant le 5 octobre.

Le nom d'une équipe peut être composé au maximum de deux éléments parmi les suivants :

- nom du club ;
- nom de la ville ;
- sponsors.

Le chèque de règlement du droit d'inscription est à envoyer à la ligue d'appartenance pour le 5 octobre. Puis le secrétariat fédéral envoie à chaque ligue une facture globale récapitulative de tous les droits d'inscriptions à régler.

Le chargé de gestion sportive et le responsable de la ligue vérifient la conformité des équipes au présent règlement et suivent la publication faite sur *FFBSportif*.

Peuvent s'inscrire dans une division :

- A. suivant l'ordre du classement de la saison précédente et sous réserve que l'indice d'équipe soit inférieur au plafond divisionnaire et supérieur à celui de la division inférieure :
 - les équipes non reléguées ayant évolué dans cette division ;
 - la ou les équipes qui montent de la division immédiatement inférieure ;
 - la ou les équipes qui descendent de la division immédiatement supérieure.

B. dans la limite des places disponibles :

- suivant l'ordre des indices d'équipes, les équipes non classées dans la division mais dont l'indice est supérieur ou égal au plafond divisionnaire de la division immédiatement inférieure :
- 2. suivant l'ordre du classement de la saison précédente, les équipes normalement reléguées dans la division inférieure mais dont l'indice pour la nouvelle saison est supérieur ou égal au plafond de cette division ;
- 3. suivant l'ordre inverse de leur classement de la saison précédente, les équipes devant normalement monter dans la division supérieure mais dont l'indice pour la nouvelle saison reste inférieur au plafond de la division dans laquelle ils évoluaient la saison précédente peuvent s'y maintenir; cette dérogation ne peut toutefois pas être accordée deux fois consécutivement.

Les équipes descendantes qui ne peuvent pas bénéficier des dispositions 1 ou 2 ci-dessus doivent s'engager dans la division inférieure en modifiant leur composition pour adapter leur indice d'équipe à cette division.

Article 11.1.04 - Composition d'une équipe

Le nombre de joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement varie selon le nombre de matchs d'une rencontre du championnat concerné : entre 4 et 6 joueurs pour trois matchs, entre 6 et 8 joueurs pour quatre matchs.

Pour les joueurs non classifiés, le président du club propose l'indice le plus proche de la valeur du joueur et le responsable du premier palier valide cette proposition.

Un nouvel indice individuel lui est attribué :

- dès qu'il a atteint trois matchs dans une spécialité, par équipes ou en individuel;
- puis à chaque palier des compétitions par équipes ou en individuel auxquelles il participe et sur la totalité des matchs disputés dans cette spécialité depuis le début de la saison.

L'indice d'équipe est ensuite recalculé et s'il dépasse le plafond divisionnaire, le joueur ne peut plus participer aux rencontres ultérieures de son équipe.

Si les joueurs non classés et non classifiés ont au moins disputé cinq matchs dans un championnat la saison précédente, l'indice renseigné est déterminé par rapport à leur moyenne annuelle.

Dans les divisions 3 et 4, au moins la moitié des joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement et présentés par une équipe pour disputer une rencontre doivent être classés ou classifiés par la FFB dans chaque spécialité où ils sont inscrits.

Tout club peut aligner dans chacune de ses équipes et pour chaque rencontre un joueur d'un autre club, à condition que ce club n'engage pas d'équipe dans le même championnat.

Un joueur invité ne peut être inscrit que dans une seule équipe dans chaque mode de jeu.

Un joueur peut être inscrit dans plusieurs des équipes engagées par son club à condition que ce soit dans des modes de jeux différents ou des divisions différentes pour chaque mode de jeu.

Au cours du premier palier du championnat, ce joueur peut disputer plusieurs rencontres dans chaque division, sans limitation de nombre.

À partir du deuxième palier, il ne peut continuer que dans une seule équipe. En fonction du choix du joueur, le chargé de gestion sportive entérine alors la composition des équipes publiées dans les conditions de l'article 11.1.03.

Article 11.1.05 - Déroulement d'une rencontre

Une rencontre est composée des matchs opposant une seule fois tous les joueurs de même rang de deux équipes. Le club organisateur choisit le nombre et les billards mis à disposition.

Si les deux équipes opposées se rencontrent deux fois dans la phase en cours :

- lors de la première rencontre, le responsable d'une équipe tirée au sort présente par écrit au directeur de jeu la composition de l'équipe, l'ordre des joueurs, le choix des billards et de leur format ; le responsable de l'équipe adverse en prend connaissance et présente sa liste dans un délai maximum de cinq minutes ;
- lors de la seconde rencontre, l'ordre de présentation des listes est inversé.

Si, dans la phase en cours, le nombre de rencontres entre les deux équipes est différent de deux, les responsables de chaque équipe présentent au directeur de jeu, simultanément et par écrit, la composition de l'équipe et l'ordre des joueurs. Les billards et leur format sont déterminés au début de la compétition par le club organisateur.

Aucun joueur ne peut disputer plus d'un match dans une rencontre. Si des rencontres aller et retour sont prévues, l'ensemble des matchs aller et celui des matchs retour constituent deux rencontres distinctes.

Une rencontre se joue à la date prévue au calendrier fédéral. La rencontre ne peut en aucun cas se jouer après cette date fixe.

Si le club organisateur prévoit au plus quatre séances pour une rencontre, l'heure de convocation est fixée à 10 heures au plus tard ; sinon, elle est fixée à 14 heures au plus tard.

L'équipe qui reçoit est chargée de saisir les résultats de la rencontre dans les 24 heures sur le ou les sites *FFBSportif* concernés. L'équipe gagnante doit s'assurer que la saisie a été faite et, à défaut, peut l'effectuer. Seuls les matchs saisis sont pris en compte pour les résultats du championnat.

Article 11.1.06 - Incidents lors d'une rencontre

Une équipe perd la rencontre et tous ses matchs :

 si elle se présente avec un nombre de joueurs inférieur au nombre de matchs à disputer, ou avec des joueurs non inscrits sur le bordereau d'engagement.

Les deux équipes sont créditées de zéro point de rencontre et de match :

- si la rencontre n'est pas jouée au plus tard à la date fixée au calendrier fédéral ;
- si chacune des deux équipes est dans une des situations décrites au premier paragraphe du présent article.

Article 11.1.07 - Déroulement d'un championnat

Un championnat par équipes se déroule en plusieurs paliers de sélection, dans cet ordre : qualifications, éliminatoires, finale.

Chaque palier est constitué d'une ou plusieurs compétitions, elles-mêmes subdivisées en une ou plusieurs phases dont la formule sportive est l'élimination directe ou la répartition par poules.

A. Qualifications

Ce premier palier du championnat peut être disputé, selon la division, à l'échelon ligue ou à l'échelon national.

Échelon ligue

Chaque ligue engageant des équipes dans une division organise sa propre compétition qualificative.

Dès la fin de la compétition, et au plus tard à la date fixée par le calendrier fédéral, les ligues en adressent le classement au chargé de gestion sportive.

Le chargé de gestion sportive détermine, dans l'ordre du classement au sein de chaque ligue, les équipes sélectionnées pour le palier des "éliminatoires nationales".

Chaque ligue ayant engagé au moins une équipe dans une division a droit à une équipe qualifiée. Les autres places sont attribuées aux ligues au prorata du nombre de leurs équipes engagées dans la division.

Les ligues sont informées de leur nombre d'équipes qualifiées au plus tard le 10 octobre.

Échelon national

Cette compétition qualificative se déroule par poules, en une seule phase.

Le chargé de gestion sportive détermine le nombre de poules en fonction du nombre d'équipes engagées. Les poules sont établies selon l'ordre de priorité de taille indiqué aux tableaux des spécificités par division. Chaque taille ne peut être utilisée que si les précédentes dans l'ordre de priorité ne permettent pas d'intégrer toutes les équipes.

Dans chaque division, le rang d'arrivée des équipes est établi dans l'ordre suivant :

- 1. les équipes reléguées de la division supérieure ;
- 2. s'ils ne sont pas montés, les finalistes de la saison précédente, dans l'ordre du classement ;
- 3. les équipes non reléguées ayant participé au championnat la saison précédente dans l'ordre du classement général de la division ;
- 4. les équipes montant de la division inférieure dans l'ordre du classement général de la division :
- 5. les autres équipes, dans l'ordre de l'indice d'équipe.

En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué.

Suivant la division concernée, la répartition des équipes dans les poules est déterminée :

- soit sur des critères géographiques ;
- soit selon la méthode du serpentin, en utilisant le rang d'arrivée.

Déroulement des journées

- Une journée avec deux équipes se déroule en rencontres aller et retour.
- Une journée avec trois équipes se déroule en trois rencontres aller simple.
- Selon les dispositions de l'article 6.02.9 et l'ordre établi ci-dessous.

	Journées				
	1	2	3	4	5
Poule de 3	1 - 2 - <u>3</u>	1 - <u>2</u> - 3	<u>1</u> - 2 - 3		
Poule de 4	2 - 3 - <u>4</u>	1 - <u>3</u> - 4	1 - <u>2</u> - 4	<u>1</u> - 2 - 3	
Poule de 5	2 - 5 3 - 4	1 - <u>5</u> 2 - <u>3</u>	<u>1</u> - 4 3 - <u>5</u>	1 - <u>3</u> <u>2</u> - 4	<u>1</u> - 2 <u>4</u> - 5
Poule de 6	<u>1</u> - 6 <u>2</u> - 4 <u>3</u> - 5	1 - <u>5</u> 2 - <u>3</u> <u>4</u> - 6	1 - <u>4</u> <u>2</u> - 5 3 - <u>6</u>	<u>1</u> - 3 <u>2</u> - 6 4 - <u>5</u>	<u>1</u> - 2 <u>3</u> - 4 5 - <u>6</u>

Nota : l'équipe en gras souligné reçoit la journée.

<u>Déroulement des journées pour le 3-Bandes D1</u>

Une journée se déroule en rencontres aller simple.

		Journées					
		Aller			Retour		
		1	2	3	4	5	6
Po	oule de 4	<u>2</u> - 4 <u>3</u> - 1	<u>1</u> - 2 <u>4</u> - 3	<u>3</u> - 2 <u>4</u> - 1	<u>1</u> - 4 <u>2</u> - 3	<u>1</u> - 3 <u>4</u> - 2	<u>2</u> - 1 <u>3</u> - 4

Si toutes les équipes d'une poule sont d'accord et si le chargé de gestion sportive l'autorise, plusieurs équipes peuvent se regrouper pour disputer les rencontres d'une ou plusieurs journées. Par dérogation à l'article 11.1.05, la date butoir est alors celle de la dernière journée prévue au calendrier pour la plus tardive des rencontres regroupées.

À la fin de cette compétition, le chargé de gestion sportive établit un classement de toutes les équipes participantes selon les critères de l'article 6.2.10.

B. Éliminatoires nationales

En fonction de la division et selon le nombre d'équipes engagées en début de saison, elles se déroulent par poules ou par élimination directe.

Le rang d'arrivée des équipes est établi :

- si le palier de qualification s'est joué à l'échelon national, dans l'ordre du classement général du palier de qualification;
- si le palier de qualification s'est joué à l'échelon ligue, par tirage au sort effectué par la CNC.

Par poules

Lorsque l'éliminatoire se déroule par poules, l'équipe qui reçoit dans la poule est celle qui est située la plus proche des autres équipes.

Schéma des séances de jeu

		2	3	4	6
	14 h 00	X	X	X	Х
CAMEDI	15 h 30	X	Χ	Χ	Х
SAMEDI	17 h 00		Х	Х	Х
	18 h 30			X	Х
DIMANCHE	9 h 00				X
	11 h 00				Х

Par KO direct

Lorsque l'éliminatoire se déroule en KO direct, l'équipe qui reçoit est la mieux classée de la phase précédente.

Schéma des séances de jeu

		2	3	4
OAMEDI	14 h 00	Х	Х	Х
	15 h 30	Χ	Χ	Х
SAMEDI	17 h 00		Χ	X
	18 h 30			X

La compétition est terminée après la phase des qualifications : les équipes restantes sont qualifiées pour la finale. Le chargé de gestion sportive établit alors un classement de la compétition incluant toutes les équipes participantes selon les critères de l'article 6.2.17.

C. Finale

Une finale se déroule soit :

- avec quatre équipes, en deux phases à élimination directe : demi-finales et finale ;
- avec six équipes, en trois phases : deux poules de trois, demi-finales et finale.

L'organisation de la finale est proposée aux clubs qualifiés disposant du nombre minimum de billards, dans l'ordre du classement du palier précédent.

Le rang d'arrivée des équipes est fixé dans l'ordre du classement général du palier précédent.

Les demi-finales opposent l'équipe la mieux classée d'une poule à celle la moins bien classée de l'autre poule.

Le classement de la compétition finale est réalisé par le chargé de gestion sportive selon les critères des articles <u>6.2.10</u> ou <u>6.2.17</u>.

Puis il établit un classement général national de la division incluant toutes les équipes engagées à chaque palier disputé à l'échelon national selon les critères de l'article 6.2.25.

		Quatre	Six équipes			
	Rencontres en 2 tours de jeu (3 ou 4 joueurs sur 2 billards)		(3 joueul	es en 1 tour de jeu rs sur 3 billards ou urs sur 4 billards)	(3 joueu	es en 1 tour de jeu rs sur 3 billards ou urs sur 4 billards)
	14 h 00	Aller A1 / B2 T1				
VENDREDI	16 h 00	Aller A1 / B2 T2				
VENDREDI	18 h 00	Aller B1 / A2 T1				
	20 h 00	Aller B1 / A2 T2				
	9 h 00	Retour A1 / B2 T1	14 h 00	Aller A1 / B2	9 h 00	A2 / A3
	11 h 00	Retour A1 / B2 T2	16 h 00	Aller B1 / A2	11 h 00	B2 / B3
SAMEDI	15 h 00	Retour B1 / A2 T1	18 h 00	Retour A1 / B2	13 h 00	A1 / gagnant A2/A3
SAMEDI	17 h 00	Retour B1 / A2 T2	20 h 00	Retour B1 / A2	15 h 00	B1 / gagnant B2/B3
					17 h 00	A1 / perdant A2/A3
					19 h 00	B1 / perdant B2/B3
	9 h 00	Places 3 et 4 T1				
DIMANCHE	11 h 00	Places 3 et 4 T2	10 h 00	Places 3 et 4	9 h 00	1 ^{er} A / 2 ^e B
DIMANCHE	13 h 30	Finale T1	14 h 30	Finale	11 h 00	1 er B / 2 A
	15 h 30	Finale T2			15 h 30	Finale

Le directeur de jeu attribue les billards selon le rang de chaque joueur en début de championnat. Il peut cependant modifier exceptionnellement cette attribution à chaque rencontre, notamment dans le cadre d'une diffusion télévisée.

Article 11.1.08 - Dispositions spécifiques aux Divisions 1et 2 JDS et 3B

Engagement d'une équipe

- Au 3-Bandes et aux JDS:
 - le club de l'équipe qui refuse de se maintenir en Division 1 ne peut pas engager d'équipe dans les Divisions 1 et 2 ;
 - le club de l'équipe qui refuse de monter de Division 2 en Division 1 ne peut pas engager d'équipe dans les Divisions 1 et 2.
- Par dérogation aux dispositions de l'article 11.1.05 :
 - au 3-Bandes, l'ordre des joueurs dans une rencontre est identique à l'ordre d'inscription ;
 - aux jeux de séries, les responsables d'équipes communiquent simultanément et par écrit la composition de leur équipe et la spécialité pour chaque joueur.

Après les critères de l'article 11.1.03, si le nombre d'équipes engagées n'atteint pas le minimum, une équipe est repêchée dans l'ordre du classement général de la division puis celle inférieure.

Joueurs étrangers

- Sont considérés comme étrangers tous les joueurs qui, selon le règlement intérieur de la FFB (article 1.3.4), ne peuvent pas jouer les compétitions individuelles et donc prétendre à un titre de Champion de France
- Au maximum la moitié des joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement et présentés par une équipe pour disputer une rencontre peuvent être des joueurs étrangers

Zones européennes

Les deux premières équipes de la phase finale de la Division 1 (voire la troisième si l'une des deux premières est qualifiée directement pour la finale) sont qualifiables pour les zones européennes de la Coupe d'Europe des clubs **pour la saison suivante**.

Article 11.1.09 - Montées et descentes de division

A. Montées

Pour la Division 2, les deux premières équipes au classement général de la division montent dans la division supérieure.

B. Descentes

Pour la Division 1, les deux dernières équipes au classement général de la division descendent dans la division inférieure.

Article 11.1.10 - Nombre et formats de billards

Une équipe dont le club ne possède pas le format ou le nombre de billards permettant les rencontres dans sa division d'appartenance doit soit acquérir le matériel nécessaire, soit se faire accueillir par un club proche, soit jouer toutes ses rencontres à l'extérieur.

Son choix doit être spécifié par courriel au chargé de gestion sportive et au responsable de la ligue.

Article 11.1.11 - Conditions financières

Voir les dispositions particulières diffusées au début de chaque saison.

CHAPITRE 2 - JEUX DE SÉRIES

Article 11.2.01 - Engagement

Lors de l'engagement, le responsable de l'équipe inscrit ses joueurs dans les spécialités de son choix.

Si les rencontres de la division comportent plusieurs spécialités, <u>les joueurs peuvent être polyvalents</u>, mais dans ce cas ils doivent être inscrits pour chaque spécialité qu'ils sont susceptibles de disputer. La catégorie correspondante doit alors être portée sur le bordereau d'engagement. Elle est prise en compte pour le calcul de l'indice d'équipe.

Un joueur dont la catégorie n'est pas indiquée pour une spécialité donnée ne peut pas disputer de match dans cette spécialité.

Article 11.2.02 - Indice individuel

L'indice individuel de chaque joueur prévu à l'<u>article 11.1.02</u> est fixé par référence à sa classification individuelle (en points) :

	Partie Libre	Cadre 47/2 - 42/2	Cadre 71/2	1-Bande
Masters - Internationaux	1 400	1 400	1 400	1 400
Nationale 1	900	900		900
Nationale 2		750		
Nationale 3	600	600		600
Régionale 1	400	400		400
Régionale 2	300			300
Régionale 3	200			
Régionale 4	100			

Article 11.2.03 - Indice d'équipe

En application des dispositions de l'<u>article 11.1.02</u>, l'indice d'équipe est calculé à partir des indices individuels les plus élevés inscrits pour chaque spécialité.

Le nombre d'indices pris en compte pour chaque spécialité est égal au nombre de matchs dans une rencontre pour la spécialité concernée.

L'indice d'équipe ne peut jamais inclure plusieurs indices individuels d'un même joueur et doit toujours correspondre à celui de l'équipe la plus forte pouvant être présentée lors d'une rencontre.

Article 11.2.04 - Spécificités par division

		DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3	DIVISION 4	DIVISION 5
Plafond divisionnaire (article 11.1.02)		<u>article 11.1.08</u>		701	534	267
Matchs d'une rencontre		Trois matchs : 1- 250 pts au C47/2 2- 200 pts au C71/2 3- 120 pts au 1-Bande		Trois matchs : 1- 150 pts à la Partie Libre 2- 100 pts au C42/2 3- 60 pts au 1-Bande	Trois matchs: 1- 100 pts à la Partie Libre 2- 80 pts à la Partie Libre 3- 50 pts au 1-Bande	Trois matchs à la Partie Libre, limités à 40 reprises : 1- 60 points 2- 60 points 3- 60 points
Billards (nombre et format minimums)		2 x 3,10 m	2 x 3,10 m ou 1 x 3,10 m et 1 x format inférieur. - Cadre sur 3,10 m - Partie Libre et 1-Bande sur 3,10 m ou format inférieur	2 x 2,80 m ou 2,60 m	2 x 2,80 m ou 2,60 m	2 x 2,80 m ou 2,60 m
	Qualifications ligue	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Pal ier s	Qualifications nationales (ordre de priorité des poules)	Poules par serpentin à 8 équipes (2 poules de 4)	Poules géographiques ou par niveau 32 équipes maximum (qualification du même nombre d'équipes par poule)	NON	NON	NON
(ar ticl e 11. 1.0 7)	Éliminatoires nationales	NON	NON si moins de 13 équipes en qualifications À partir de 13 équipes en qualifications : 8 équipes (KO direct)	OUI 18 équipes (6 poules de 3)		
	Finale	OUI - 4 équipes	OUI - 4 équipes	OUI - 6 équipes	OUI - 6 équipes	OUI - 6 équipes

Article 11.2.05 - Dispositions spécifiques à la Division 1

Système sportif

Les équipes classées aux deux premières places de chaque poule sont qualifiées pour la finale. S'il y a deux équipes du même club dans une poule, l'équipe la moins bien classée est intervertie avec l'équipe du même rang de l'autre poule.

Calendrier

Par dérogation aux dispositions de l'<u>article 11.1.05</u>, en cas de désaccord entre les équipes, la date est fixée au samedi de la semaine spécifiée au calendrier fédéral.

Composition d'une équipe

Par dérogation aux dispositions de l'<u>article 11.1.04</u>, un club peut engager deux joueurs d'autres clubs, à condition que ces clubs n'engagent pas d'équipe dans le même championnat et que les deux joueurs ne soient pas du même club.

Inscription

Les équipes qui se sont maintenues en D1 et les deux équipes de D2 qui accèdent à la D1 doivent effectuer une préinscription auprès du secrétariat fédéral et de la CNC avant le 31 août.

Lorsqu'un club engage des équipes à la fois en D1 et en D2, les indices de son (ses) équipe(s) de D1 doivent être supérieurs à ceux de son (ses) équipe(s) de D2.

CHAPITRE 3 - 3-BANDES

Article 11.3.01 - Indice individuel

L'indice individuel de chaque joueur prévu à l'<u>article 11.1.02</u> est égal à son ranking au classement national de référence au 30 juin.

Si le joueur n'est pas classé à cette date, son indice est égal à la moyenne utilisée pour sa dernière classification, convertie en valeur billard 3,10 m et multipliée par 1 000.

Article 11.3.02 - Spécificités par division

		DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3	DIVISION 4	DIVISION 5
Plafond divisionnaire (article 11.1.02)		article	11.1.08	700	500	300
ı	atchs d'une rencontre ticle 11.1.05)	Quatre matchs en 40 points	Quatre matchs en 35 points	Trois matchs en 30 points	Trois matchs en 25 points	Trois matchs en 20 points, limités à 60 reprises
	ds (nombre et at minimums)	2 x 3,10 m	2 x 3,10 m	2 x 3,10 m ou 1 x 3,10 m et 1 x format inférieur - Joueurs 1, 2 et 3 sur 3,10 m ou - Joueurs 1 et 2 sur 3,10 m et joueur 3 sur format inférieur	1 x 3,10 m et 1 x format inférieur ou 2 x format inférieur - Joueurs 1 et 2 sur 3,10 m et joueur 3 sur format inférieur ou - Joueur 1 sur 3,10 m et joueurs 2 et 3 sur format inférieur ou - Joueurs 1, 2 et 3 sur format inférieur	2 x 2,80 m ou 2,60 m
	Qualifications ligue	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Pal ier s (<u>ar</u> ticl	Qualifications nationales (ordre de priorité des poules)	Poules par serpentin à 8 équipes (deux poules de 4)	Poules géographiques ou par niveau 32 équipes maximum (qualification du même nombre d'équipes par poule)	NON	NON	NON
e 11. 1.0 7)	Éliminatoires nationales	NON	NON si moins de 13 équipes en qualifications À partir de 13 équipes en qualifications : 8 équipes (KO direct)	OUI 18 équipes (six poules de 3)		
	Finale	OUI - 4 équipes	OUI - 4 équipes	OUI - 6 équipes	OUI - 6 équipes	OUI - 6 équipes

Article 11.3.03 - Dispositions spécifiques à la Division 1

Système sportif

Les qualifications nationales se jouent en deux poules de quatre équipes par rencontres aller et retour. Les équipes classées aux deux premières places de chaque poule sont qualifiées pour la finale par rencontres aller simple.

S'il y a deux équipes du même club dans une poule, l'équipe la moins bien classée est intervertie avec l'équipe du même rang de l'autre poule.

Calendrier

Les rencontres se disputent le jeudi ou le vendredi (à partir de 15 heures) qui précède les weekends fixés au calendrier fédéral.

Toutes les rencontres de la dernière journée de la saison se jouent obligatoirement le vendredi. Avant la date butoir des inscriptions des équipes sur le site fédéral, les capitaines d'équipes avertissent le responsable national du jour auquel ils recevront les rencontres dans leur club. Par défaut, c'est le vendredi qui sera retenu.

Composition d'une équipe

Le club inscrit les joueurs sur le bordereau d'engagement dans l'ordre des catégories suivantes :

- 1. joueurs classés dans les 32 premiers du classement UMB (1);
- 2. joueurs classés entre les 33° et 65° rangs du classement UMB (1);
- 3. joueurs non classés et non classifiés au classement national au 30 juin ;
- 4. joueurs classés dans les 40 premiers du classement FFB ⁽²⁾; les joueurs non classés y sont ajoutés au besoin par conversion de leur dernière moyenne de classification en ranking national;
- 5. autres.
 - (1) dernier classement UMB au 1 er septembre de la saison
 - (2) dernier rang CNR au 30 juin

L'ordre des joueurs est valable pour l'ensemble des rencontres.

Inscription

Les équipes qui se sont maintenues en D1 et les deux équipes de D2 qui accèdent à la D1 doivent effectuer une préinscription auprès du Secrétariat fédéral et de la CNC avant le 31 août. Lorsqu'un même club engage une ou plusieurs équipes en D1 et en D2, les indices de ses équipes de D1 doivent être supérieurs à ceux de ses équipes de D2.

Article 11.3.04 - Dispositions spécifiques à la Division 2

Composition d'une équipe

Le club inscrit les joueurs sur le bordereau d'engagement dans l'ordre des catégories suivantes :

- 1. joueurs classés dans les 32 premiers du classement UMB (1);
- 2. joueurs classés entre les 33^e et 65^e rangs du classement UMB ⁽¹⁾;
- 3. joueurs non classés et non classifiés au classement national au 30 juin ;
- 4. joueurs classés dans les 40 premiers du classement FFB ⁽²⁾; les joueurs non classés y sont ajoutés au besoin par conversion de leur dernière moyenne de classification en ranking national :
- 5. autres.

La CNC et la DTN peuvent reconsidérer l'ordre des joueurs inscrits

- (1) dernier classement UMB au 1^{er} septembre de la saison (2) dernier rang CNR au 30 juin
- L'ordre des joueurs est valable pour l'ensemble des rencontres.

CHAPITRE 4 - 5-QUILLES

Article 11.4.01 - Présentation des différents championnats

Les compétitions par équipes 5-Quilles sont réparties en deux championnats distincts sans montées et descentes entre les deux :

- Un championnat de division 1 qui se joue avec des équipes de 4 joueurs directement au niveau national
- Un championnat de division 2 qui se joue avec des équipes de 3 joueurs avec une phase régionale suivie d'une finale nationale

Il n'y a pas de montée en division 1 ni de descente en division 2, les 2 divisions restent séparées.

Article 11.4.02 - Division 1

Matchs d'une rencontre (article 11.1.05)		Quatre matchs, disputés dans cet ordre : 1 ^{er} simple : 100 points (joueur 1) - 2 points de match 2 ^{ème} simple : 100 points (joueur 2) - 2 points de match Double : 100 points (joueur 3 et 4) - 2 points de match Relais : 160 points (4 x 40 points) - 4 points de match
Billards (nombre minimum et format)		Les matchs en relais et les doubles se jouent sur billard 3,10 m; les simples peuvent se jouer sur billard 2,80 m. Un minimum de six billards, dont deux 3,10 m, est nécessaire.
	Qualifications NON	
	Qualifications nationales	Poules selon le nombre d'équipes inscrites
Pali ers	Championnat	Deux poules de 4 équipes qui se rencontrent en deux journées
	Finale	Demi-finales aller et retour + finale
	Finale de Classement	Demi-finales aller et retour + finale

Les 6 premières équipes du classement de la saison précédente sont qualifiées directement pour le championnat. Les deux places restantes sont attribuées via les qualifications nationales. En cas de défection d'une ou plusieurs des 6 équipes directement qualifiées, le nombre de places attribuées via les qualifications sera d'autant augmenté.

Qualifications Nationales

Formule:

Qualification par poules dont le nombre dépendra du nombre d'équipes éligibles à cette phase (cf tableau ci-dessous).

Nombre d'équipes	Formule
2	Qualification directe
3	Une poule de 3
4	Une poule de 4
5	Une poule de 5
6	Deux poules de 3
7	Une poule de 3 et une poule de 4
8	Deux poules de 4
9	Une poule de 4 et une poule de 5
10	Deux poules de 5
11 et plus	Un barrage initial sera organisé

Répartition des équipes via le serpentin selon l'ordre suivant :

- 1. Classement de la saison précédente
- 2. En l'absence de classement, tirage au sort

Les têtes de séries reçoivent les équipes de leur poule.

Classement:

Le classement dans chaque poule est établi selon l'article 6.2.11.B Le classement de la phase de qualification est établi selon l'article 6.2.11.D

Championnat

Formule:

Deux poules de 4 équipes disputent 2 journées. Le club recevant la poule est déterminé de la façon suivante :

- **Journée 1**: Tirage au sort parmi les clubs de rang 2 à 4 dans la poule.
- Journée 2 : Club tête de série

Si le club devant recevoir la poule ne peut pas le faire, un tirage au sort parmi les clubs restants sera effectué.

Classement:

Le classement dans chaque poule est établi selon l'article 6.2.11.B

Le classement de la phase de qualification est établi selon l'article 6.2.11.D

Les équipes classées de 1 à 4 disputent la Finale, les équipes classées de 5 à 8 disputent le Classement.

Finale et Finale de Classement

La Finale principale et de Classement se disputent au même endroit pendant le même week-end.

Les rencontres ont lieu sur 2 ou 3 jours dans le club champion en titre si celui-ci est qualifié et s'il dispose du nombre requis de billards. Dans le cas contraire, elles ont lieu chez l'équipe la mieux classée à l'issue du championnat.

Article 11.4.03 - Déroulement d'une rencontre

En application de l'<u>article 11.1.05</u>, les matchs d'une rencontre sont considérés comme plusieurs spécialités : deux matchs en simple, un match en double et un match par relais.

Les simples et le double se jouent simultanément.

L'enchaînement des rencontres ainsi que l'attribution des groupes de billards dans une poule s'effectue conformément à l'article 6.2.09.

Les équipes d'un même club se rencontrent au premier tour.

Article 11.4.04 - Composition des équipes

Le nombre de joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement se situe entre six et huit.

Par dérogation à l'article 11.1.04, tout club peut aligner dans chacune de ses équipes et pour chaque rencontre un joueur étranger (voir <u>article 11.1.08</u>) et deux invités d'autres clubs, à condition que leur club n'engage pas d'équipe dans le même championnat. Un seul de ces deux éventuels invités peut appartenir à une ligue autre que celle du club engagé.

Zones européennes

La Coupe d'Europe 5-Quilles pour Équipes de Clubs est une compétition réservée aux équipes de club qui a lieu tous les ans.

Les deux premières équipes de la phase finale de la saison précédente peuvent être inscrites par la Fédération à cette compétition. En leur absence, les équipes suivantes dans le classement peuvent demander à la Fédération de les inscrire.

Une équipe qui n'est pas dans les cas précédemment cités peut s'inscrire à ses frais et sera retenue selon les places disponibles et les règles spécifiques de cette compétition

Article 11.4.05 - Division 2

Matchs d'une rencontre (article 11.1.05)		Trois matchs, disputés dans cet ordre : 1 ^{er} simple : 100 points (joueur 1) - 2 points de match Double : 100 points (joueur 2 et 3) - 2 points de match	
_	<u>.</u>	Relais: 150 points (3 x 50 points) - 2 points de match	
	llards (nombre imum et format)	Tous les matchs peuvent se jouer sur billard 3,10 m ou 2,80 m au choix de l'équipe qui reçoit ou de l'organisateur en cas de finale.	
Pali	Qualifications ligue	OUI	
ers	Finale	La formule de la finale dépendra du nombre de ligues qui présenteront une équipe.	

Article 11.4.06 - Composition des équipes

Le nombre de joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement se situe entre quatre et six.

Par dérogation à l'article 11.1.04, tout club peut aligner dans chacune de ses équipes et pour chaque rencontre un invité d'un autre club, à condition que ce club n'engage pas d'équipe dans le même championnat. L'invité doit appartenir à la même ligue que celle du club engagé.

Une équipe de Division 2 ne peut pas aligner :

- Un joueur étranger
- Un joueur classé Masters aux 5-quilles
- Un joueur non Masters engagé dans une équipe D1

Article 11.4.07 – Déroulement

Qualifications Ligue

Chaque ligue dispose d'une place dans la finale nationale à condition qu'elle ait organisé à minima une finale. Dans ce cadre, chaque ligue est libre d'organiser la sélection de son représentant.

Finale

La formule de la finale dépendra du nombre de ligues présentes.

Le nombre de jours requis est fonction du nombre d'équipes et de billards disponibles. A titre d'exemple :

Nombre d'équipes	Nombre minimum de billards	Nombre de jours
Inférieur à 6	4	1
Supérieur à 6	4	2

Article 6.1.04 - Forfait et abandon

A. Forfait

Le joueur ou l'équipe dont l'absence est constatée au plus tard 30 minutes après l'heure de convocation est déclaré forfait

B. Déclaration du forfait

- Dans le délai prévu
 - Le joueur ou l'équipe qui ne peut pas participer à une compétition dans laquelle il est engagé doit en informer le responsable sportif et l'organisateur sept jours au moins avant le début des épreuves, ou, si le règlement de la compétition prévoit un délai spécifique, dans le délai prévu.
- Hors du délai prévu
 Si la déclaration n'est pas faite dans le délai prévu, la commission de discipline nationale est saisie pour tout forfait sans motif médical ou de force majeure.

C. Abandon

Sont déclarés en abandon de compétition :

- le joueur qui a commencé une compétition et dont l'absence est constatée au plus tard dix minutes après l'heure de début pour les matchs suivants;
- l'équipe qui a commencé une compétition et dont l'absence est constatée au plus tard dix minutes après l'heure de début pour les rencontres suivantes.

Dans les compétitions disputées par paliers et par journées, toutes les rencontres de toutes les journées d'un même palier sont considérées comme faisant partie de la même compétition.

Aucun des matchs ou rencontres éventuellement déjà disputés n'est pris en compte pour le classement de la compétition. Ils restent cependant pris en compte pour la classification annuelle des adversaires.

La commission de discipline nationale est saisie pour tout abandon sans motif médical ou de force majeure.

D. Conséquences

Un joueur ou une équipe forfait est remplacé(e) dans la mesure du possible par le premier joueur ou la première équipe non qualifié(e).

Un joueur ou une équipe en abandon de compétition n'est jamais remplacé(e).

Article 2.1.20 - Forfait ou abandon

Pour tout forfait hors délai sans motif médical ou motif de force majeure ou pour tout abandon sans motif médical ou motif de force majeure, les sanctions ci-dessous sont appliquées :

	Compétitions	Forfait hors délai	Abandon
Individuelles	Tournoi	- Un tournoi de suspension pour le même mode de jeu dans lequel le joueur sera engagé et retenu.	 - Un tournoi de suspension pour le même mode de jeu dans lequel le joueur sera engagé et retenu. - Une amende de 100 €.
	Championnat de France	- Suspension de toute compétition la saison suivante dans le même mode de jeu.	 Suspension de toute compétition la saison suivante dans le même mode de jeu. Une amende de 100 €.
Par équipes	Qualifications nationales	- Une amende de 200 €.	 Interdiction de participer la saison suivante à tous les championnats dans la même discipline et la même division. Une amende de 300 €.
	Éliminatoires nationales		
	Championnat de France	 Interdiction de participer la saison suivante à tous les championnats dans le même mode de jeu et la même division. Une amende de 250 €. 	 Interdiction de participer la saison suivante à tous les championnats dans le même mode de jeu et la même division. Une amende de 400 €.

Le non-paiement d'une amende interdit :

- au joueur de participer à toutes les compétitions du même mode de jeu pour la saison en cours;
- au club de l'équipe de participer à tous les championnats de France par équipes de clubs la saison suivante.